



**Procès-verbal
Conseil d'établissement**

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Arc-en-ciel
tenue le lundi 27 octobre 2025 à 18 h 30

PRÉSENCES :

Membres :	Présent(e)	Absent(e)
Kathleen Demers, parent	X	
Véronique Richard, parent	X	
Katia Lévesque, parent	X	
Carole Pelletier, parent	X	
Sandra Laviolette, parent	X	
Alexis Charpentier, parent	X	
Amélie Amyot-Cantin, parent	X	
Justine Malo, enseignante	X	
Roxanne Guay, enseignante	X	
Marie-Ève Vincent-Godin, enseignante	X	
Élysabeth Scott-Nantel, enseignante	X	
Emélie Moisan-Beauchamp, enseignante	X	
Nathalie Bertrand, soutien	X	
Alexandre De Courcy, directeur	X	
Annie Carignan, directrice adjointe	X	
Isabelle Hudon, enseignante substitut		X

1. Ouverture de la séance

La rencontre débute à 18 h 34.

2. Parole au public

Il n'y a aucun public ce soir.

3. Adoption de l'ordre du jour

CE/2526/06

IL EST PROPOSÉ par madame Amélie Amyot-Cantin d'ADOPTER l'ordre du jour avec les ajouts des points suivants :

- Plan de lutte 2025-2026
- Brigadière
- Service de garde – dîner
- Clôture

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 22 septembre 2025

CE/2526/07

IL EST PROPOSÉ par madame Kathleen Demers d'ADOPTER le procès-verbal du 22 septembre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

5. Suivis au procès-verbal

5.1 Balises des frais chargées aux parents

Madame Annie Carignan mentionne que les questionnements des parents ont été adressés aux enseignants lors d'une rencontre mensuelle.

Un tableau comparatif a été présenté lors de cette séance, celui-ci montrait le montant que les parents avaient dû payer directement à l'école, en moyenne, pour les 4 dernières années. Toutefois, les membres aimeraient avoir un tableau comparatif de l'ensemble des frais payés par les parents (cahiers d'activités ainsi que les frais payés à l'école) afin de prendre des décisions éclairées lors de la prochaine rencontre du CÉ.

Les membres ont demandé s'il était possible de s'assurer d'un montant maximum que les parents devaient payer incluant les cahiers et les frais payables à l'école.

5.2 Campagne de financement – 6^e année

Madame Mariève Vincent-Godin informe qu'un sondage a été fait auprès des parents des élèves de 6^e année. Toutefois ils ont reçu que 46 réponses sur 58. Étant donné que seulement 52 % des parents ayant voté étaient en faveur d'une campagne de financement, la campagne n'aura pas lieu.

5.3 Orthograph-O-Ton

Les parents ont été avisés dans l'Essen-ciel de septembre dernier que les fonds amassés lors de levée de fonds 2022-2023 ont été utilisés pour l'aménagement de l'agora. De plus, la somme amassée en 2023-2024 devait servir à l'achat d'un module de jeux pour la cour extérieure. Cependant, en raison de l'annulation de l'aide financière gouvernementale de 90 % et le coût élevé de ce genre de module, cette somme demeure en attente.

Les membres sont en accord d'organiser une autre campagne de financement avec un Orthograph-O-Ton pour un projet « cour d'école ».

5.4 Cour d'école

Monsieur Alexandre De Courcy informe que la Ville ne participe plus pour l'installation des modules. Nous ferons quelques soumissions afin de bien identifier le coût.

5.5 Arbres autour du parc

Monsieur Alexandre De Courcy mentionne que les requêtes ont été faites au CS et à la Ville, mais chacun mentionne que c'est la responsabilité de l'autre. Il fera de nouvelles démarches afin que le tout soit réglé rapidement.

Il est proposé de mettre une note dans le prochain Essen-ciel pour informer les parents que la sécurité est prise au sérieux et prise en charge par l'école.

5.6 Chemin vers l'école à partir du stationnement (lettre)

Une lettre sera rédigée au nom du CÉ, et envoyée au CS et à la Ville de Saint-Eustache, pour s'assurer d'un suivi prioritaire sur l'entretien de la cour, des arbres autour du parc, et du chemin/trottoir menant à l'école de la rue Louis-Joseph-Rodrigue.

Cette lettre sera rédigée par la présidente et le directeur et elle sera présentée aux membres lors du prochain CÉ.

6. Information

Mot de la présidente

Madame Véronique Richard remercie tous les membres pour leur présence et leur implication. Il est important de faire équipe pour les enfants de l'école.

Mot du personnel de soutien

Aucun membre du personnel de soutien donc il n'y a rien à signaler.

Mot du service de garde

Madame Nathalie Bertrand mentionne que c'est un peu difficile en ce moment car il manque du personnel et que les élèves ont de la difficulté à respecter les consignes et qu'il y a beaucoup d'impolitesses.

Mot des enseignants

Madame Justine Malo informe les membres que les élèves vivront différentes activités pour souligner l'Halloween. Ces activités ont été organisées par le conseil d'élèves.

Mot de la direction

Monsieur Alexandre De Courcy mentionne que le plan de lutte aura des balises plus claires.

Madame Annie Carignan informe que le programme Hors-Piste sera mis en place après les fêtes.

7. Formation des nouveaux membres (capsules de formation)

Madame Véronique Richard qu'il est important pour les nouveaux membres d'écouter les capsules de formation. Cela prend quelques minutes seulement. Un lien sera envoyé à tous les membres.

8. Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements

Les membres prennent connaissance des documents et s'entendent sur les réponses. La grille-réponse est complétée et transmise au CS.

9. Cadre d'organisation scolaire

Les membres prennent connaissance des documents et s'entendent sur les réponses. La grille-réponse est complétée et transmise au CS.

10. Autres sujets

Plan de lutte 2025-2026

Monsieur Alexandre De Courcy indique qu'aucune modification a été effectuée sauf l'ajout du programme Hors-piste.

CE/2526/08

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Laviolette d'ADOPTER le plan de lutte tel que déposé.

ADOPTÉ

Brigadières

Madame Amélie Amyot-Cantin aimerait savoir ce que l'on doit faire lorsqu'il n'y a pas de brigadière au coin. Monsieur Alexandre De Courcy mentionne que les brigadières relèvent de la Ville de Saint-Eustache alors on doit le signaler au 911 afin qu'ils envoient des policiers pour faire la circulation.

Service de garde – dîner

Alexis Charpentier fait part d'une situation qui est arrivé avec son fils dernièrement. Il aimerait savoir si c'est pratique courante d'appeler le parent afin de mentionner que l'élève n'a pas un lunch adéquat.

Monsieur Alexandre De Courcy indique que ce n'est pas un automatisme, mais que ça peut arriver à l'occasion. Le tout sera adressé à la responsable du service de garde.

Clôture

Madame Sandra Laviolette indique que la clôture près du terrain de soccer est brisée à quelques endroits et qu'il est dangereux qu'un élève se blesse. D'ailleurs sa fille a brisé son manteau à cause du bris de cette clôture.

Monsieur De Courcy mentionne qu'une requête sera faite au CS à ce sujet.

11. Levée de la séance

La levée de la séance est faite à 20 h 12.



Véronique Richard
Présidente



Alexandre De Courcy
Directeur

